



Des nouvelles de notre commune et de ses environs :



→ Le compostage, un geste citoyen :

Que l'on soit économe, écolo, bon citoyen ou simplement fan du tri, on a tous une bonne raison de trier ses déchets de cuisine.

Au 1er janvier 2024, dans le cadre de la loi AGECS, le tri des biodéchets est un nouveau geste du quotidien que tous les ménages français vont devoir s'approprier. Cela signifie que tous les déchets de cuisine compostables (épluchures de fruits et de légumes, coquilles d'œufs, marc de café...) devront désormais être séparés des ordures ménagères résiduelles pour être valorisés organiquement grâce au compostage.

Simple, écologique et économique, le compostage s'adapte à toutes les situations et à tous les besoins. Que vous résidiez en appartement ou en maison, en ville ou à la campagne, il existe des façons de se mettre au compostage : composteur individuel, lombricomposteur, site de compostage de quartier (public), site de compostage en pied d'immeuble (privé)...

Pour plus d'informations, rendez-vous sur sybert.fr ou contact avec le service valorisation organique : compostage@sybert.fr ou au 03 81 21 15 60.

→ Affouage 2023-2024 :

Les inscriptions au rôle d'affouage se dérouleront du 13 au 24 novembre 2023 aux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie. La parcelle à exploiter est la parcelle 19 au bois de Servole. Les affouagistes seront avertis pour récupérer les autorisations d'exploiter au plus tard le 16 décembre par affichage en mairie, sur le site de la commune et par l'application panneau Pocket. **Il est rappelé que les chèques d'un montant de 84 € au nom de chaque affouagiste inscrit sur le rôle sont à libeller au nom du trésor public.**

→ Projet école :

Ce bâtiment sera composé de deux niveaux (RDC + R+1) comprenant une salle de motricité, une salle multifonctionnelle et deux salles de classe de chacune 60m². Un espace central sera nécessaire aux circulations, escalier et ascenseur. On y trouvera aussi des sanitaires accessibles à tous les niveaux grâce à l'ascenseur mis en place. Cette circulation suffisamment spacieuse servira de vestiaire à tous les écoliers.

La façade Sud sera très généreusement éclairée. Les façades Est et Ouest seront éclairées de manière à éviter les contrastes bruts de luminosité. La façade Nord plus traditionnelle permettra de répondre aux autres façades de l'espace public. La toiture, en 4 pans, traditionnelle sera recouverte de tuiles mécaniques brun/rouge pour rester dans une certaine uniformité avec les toitures du village. Concernant le volet développement durable, être en bâtiment passif est déjà une performance. Le coût d'entretien et d'énergie est 4 fois moins important que la nouvelle réglementation RE2020.

Le bâtiment sera isolé par l'extérieur, afin d'éviter tous les ponts thermiques. Tous les éléments structurants seront composés de béton bas carbone et bois, afin d'avoir un impact carbone le plus faible possible.

Vous pouvez voir la présentation sur le site internet de la commune :
<http://www.commune-de-pouilly-francais.fr>

L'Apel : nouveau bureau, nouvelle équipe et déjà des animations !



L'Association des Parents d'Elèves de l'école de Pouilly-Français a pour but de récolter des fonds pour financer en partie les sorties scolaires ou activités des différentes classes. Plusieurs actions seront menées durant l'année et seront présentées à notre AG le 9 novembre 2023. Nous y invitons tous les parents curieux et/ou volontaires.

Pour le 1er évènement, L'APEL organise son marché de Noël le samedi 16 décembre de 14h à 20h dans la cour de l'école de Pouilly-Français.

Exposants et créateurs seront présents, également un coin buvette, restauration, des balades à poneys seront aussi proposées...

Si vous souhaitez vendre ou exposer vos créations, vous pouvez réserver un stand à 10 euros avant le 10 décembre par mail : apel.rpi25@gmail.com ou par le biais de la boîte aux lettres de l'APEL à la Maison Pour Tous de Pouilly-Français en précisant vos coordonnées et le type de produits. Nous avons également besoin de parents motivés et disponibles pour nous aider à organiser cet évènement, prenez contact avec l'APEL pour faire connaître vos disponibilités.

Infos : Facebook : APEL de Pouilly-Français.





Le coin des associations de Pouilly-Français et des dernières infos !



MARIAGES :

30/09/2023
Carole BALLANDIER et
Joffrey CORDOBA
demeurant à Roset-Fluans.
Toutes nos félicitations

DECES :

13/10/2023
Suzanne BRUNET née
LANQUETEAU le
09/08/1932 à La Rochelle.
Elle résidait 25 Rue de la
Libération.
Toutes nos condoléances

→ Activités du comité des fêtes en 2024 :

La fête de l'été a été annulée faute de participants, mais vous avez su répondre présents pour la soirée de « l'apéro concert » du 2 septembre, en venant nombreux investir la place de village et les membres du comité des Fêtes vous en remercient.

Autour d'une table ou sous les arbres, vous avez pu profiter des groupes choisis par Florian POTHAT (membre du Comité) ainsi que des Food trucks.

Au cours de sa dernière réunion, le comité des fêtes a fixé les dates de ses activités pour 2024 :

-FONDUE GEANTE : 17 février

-CARNAVAL : 9 mars

-MARCHE NOCTURNE : 25 mai

-FETE DE L'ETE : 29 juin

-APERO CONCERT : 31 août

Nous espérons tous vous retrouver très vite et n'oubliez pas de noter les dates sur vos agendas.

→ Club de l'amitié :

Le 1er repas des aînés du Club de l'Amitié s'est déroulé en soirée le 13 octobre 2023 à La Belle Epoque, dans une ambiance très conviviale au rythme de l'accordéon. Cette soirée fut très appréciée de toutes et tous.

→ Bibliothèque :

Les locaux de la bibliothèque sont ouverts le mercredi de 13h30 à 15h00 et le vendredi de 16h00 à 18h30 (1 fois par mois jusqu'à 19h00, voir calendrier).

L'expo « Disparition à la Bibliothèque, les inspecteurs mènent l'enquête ! » est toujours dans les locaux pour les lecteurs mais aussi pour tous les visiteurs inscrits ou pas à la bibliothèque ...

Les élèves de l'école communale sont accueillis une fois par mois pour découvrir et promouvoir la littérature.

A très bientôt...

→ Les marchés de Noël près de chez nous !

●Marché de Noël de Besançon vous ouvrira ses portes du 25 novembre au 24 décembre.

●Marché de Noël de Montbéliard se tiendra du samedi 25 novembre au dimanche 24 décembre.

●Marché de Noël, du 25 et 26 novembre et 2 et 3 décembre à la Saline royale d'Arc et Senans, de 10h à 19h.

●L'APEL organise son marché de Noël le samedi 16 décembre de 14h à 20h dans la cour de l'école de Pouilly-Français.

●Le comité des fêtes de Saint-Vit organise le marché de Noël le week-end du 17 et 18 décembre.

●Marnay le 09 décembre de 15h00 à 21h00.

•Lettre d'informations réalisée et éditée 6 fois par an par la commission de communication : Chantal Jeanvoine, Myriam Fumey, Marie-Claude Peurière, Josette Nicolin, Brigitte Rolland, Stéphane Ramelet et Claude Danloue - Directeur de la publication : Yves Maurice - Impression secrétariat de mairie – Maquette et photos : commission de la communication – Novembre-Décembre 2023 – Tirage 375 ex



Lettre d'informations de la commune de Pouilly-Français

10, place de la mairie - 25410 Pouilly-Français
Tél : 03 81 87 56 63

Mail : mairie.pouillyfrancais@wanadoo.fr
<http://www.commune-de-pouilly-francais.fr>

Le secrétariat de mairie est ouvert au public les lundis et mercredis de 10h à 12h et les vendredis de 14h à 16h30.

N°47/ Novembre/Décembre 2023



HOMMAGE

L'assassinat de Dominique Bernard, professeur de français, tué le 13 octobre devant son collège-lycée d'Arras, et les trois autres blessés par un terroriste islamiste, à appelé une condamnation absolue. Aucune cause ne peut justifier une telle atrocité ni une telle atteinte au respect de la vie. Trois ans après la mort de Samuel Paty, l'École et ses professeurs sont de nouveau agressés, parce qu'ils incarnent la transmission et la permanence des principes qui fondent notre Nation. Devant ces événements tragiques, vécus douloureusement par notre pays, les membres du Conseil municipal de Pouilly-Français ont souhaité s'associer et rendre hommage au professeur disparu et affirmer leur volonté de voir éradiquer ce fléau du terrorisme islamique. Ce lundi 16 octobre marquait aussi le troisième anniversaire de la mort de Samuel Paty. Nous exprimons notre soutien à sa famille, à ses proches, aux trois autres victimes et à ses collègues d'Arras et de la France entière.

Une minute de silence a été respectée !

Yves Maurice, maire

Cérémonie du 11 novembre 2023



Pour célébrer le cent cinq-ème anniversaire de l'armistice de la grande guerre, la commune, en collaboration avec les écoles propose aux francs-pouillaises et francs-pouillais **une cérémonie au monument aux morts le 11 novembre à 11 h 30.**

L'esprit sera mis sur la transmission du devoir de mémoire mais aussi sur l'espoir de paix que nous fondons sur les jeunes générations. A l'issue de la cérémonie au monument aux morts, le traditionnel pot de l'amitié, sous le préau de l'école, sera lui aussi aux couleurs de la cérémonie.



IMPORTANT !

Fiche renseignement nouveaux arrivants de Pouilley-Français

→Responsable 1 du foyer :

Nom (jeune fille et usuel) et prénoms :

Profession :

Date et lieu de naissance :

→Responsable 2 du foyer :

Nom (jeune fille et usuel) et prénoms :

Profession :

Date et lieu de naissance :

→Situation familiale (mariés, pacsés, vie maritale) :

→Enfants :

Nom et prénoms : Date et lieu de naissance :

Nom et prénoms : Date et lieu de naissance :

Nom et prénoms : Date et lieu de naissance :

Nom et prénoms : Date et lieu de naissance :

→Adresse, tél, mail :

.....

→Habite Pouilley-Français depuis le :

→Loue ou a acheté la maison de :

→Divers :

.....

.

10, place de la mairie - 25410 Pouilley-Français - Tél : 03 81 87 56 63

Mail : mairie.pouilleyfrancais@wanadoo.fr <http://www.commune-de-pouilley-francais.fr>

Quelques règles de bon voisinage pour mieux vivre à Pouilley-Français

Tolérance et civisme, la base des règles du savoir-vivre ensemble.

La qualité de vie dépend de la bonne volonté de tous, savoir-vivre ensemble c'est respecter les autres, il faut accepter les inconvénients inhérents à cette vie en société. La liste des sources de litiges entre voisins est souvent multiple (lire ci-dessous...).

Tolérance, civisme et politesse sont les grands principes de base à respecter !

1. Stop aux bruits inutiles

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit. Un aboiement continu, la musique, des cris, un scooter qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

- Les travaux de chantiers publics par une entreprise ou par un particulier **sont interdits** tous les jours de la semaine de 20h à 7h du matin et de 12h30 à 13h30.

- Toute la journée des dimanches et jours fériés (à l'exception des interventions d'utilité publique en urgence : dépannages etc.)

- **Tapage nocturne : entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3e classe.**

- Les travaux de bricolage (perceuse, ponceuse, etc.) ou de jardinage (tondeuse, roto-fil, etc.) réalisés par des particuliers utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique causant une gêne pour le voisinage ne **sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

2. Bien vivre avec les animaux

• Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et lieux publics. Tout contrevenant est passible d'une contravention par timbre amende de 3e classe.

Des sacs «Toutounet» sont disponibles, gratuitement, au secrétariat de mairie aux heures habituelles d'ouvertures.

• Nuisances sonores

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

• Nourrir des animaux

Déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics, cours ou autres parties d'immeuble pour y attirer les animaux errants (chats ou pigeons), est interdit lorsque cette pratique risque de gêner le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

3. Respecter le domaine public

- **Plantations le long des voies publiques et entretien des trottoirs.** L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Le balayage des trottoirs et l'arrachage de l'herbe ne sont pas assurés par la commune, **les propriétaires riverains sont tenus de balayer et nettoyer régulièrement les trottoirs sur la longueur de leur propriété...** de même d'élaguer chaque année arbres, arbustes, haies qui gênent le déplacement des usagers (poussettes, personnes âgées etc.)

• Abandonner des déchets...

Il est interdit de jeter des débris, des poubelles sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs. Jeter un papier au sol, une bouteille, des emballages, vider le cendrier de sa voiture ou abandonner des déchets à **proximité des poubelles est rigoureusement interdit. De même pour les vieilles voitures ou l'électro-ménager qui traînent...**

• Interdiction de brûler

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels ou de vieux bidons !

Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie.

• Planter sans dépasser

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.

- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

• Que faire en cas de litige ?

Essayer d'abord un arrangement à l'amiable : exposer calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne. S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure. Puis, passé un certain délai, saisissez un médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas. La présence d'un avocat n'est pas nécessaire.



Dernière relance :

Convivialité pour la fin d'année 2023 : **au choix restaurant ou panier garni** **(dimanche 10 décembre)**

Afin de bien terminer l'année, les membres du Conseil municipal ont décidé de



renouveler ce moment de convivialité avec 2 possibilités :

1-Invitation au restaurant la Belle Epoque (Pouilley-Français)

à tous nos aînés de plus de 70 ans, (Possibilité de venir avec vos conjoints, voir au moment de l'inscription pour le règlement)

2-Ou un panier de produits régionaux pour 1 ou 2 personnes à tous nos aînés de plus de 70 ans.

Inscription au restaurant ou au panier garni :

Pour cela il vous appartient de donner votre inscription au secrétariat **au plus tard le lundi 13 novembre 2023**, soit par écrit dans la boîte à lettres (coupon joint) ou par mail avec vos coordonnées (mairie.pouilleyfrancais@wanadoo.fr).

Restaurant La belle Epoque à Pouilley-Français :

Rendez-vous le dimanche 10 décembre 2023 à 12 heures

Distribution des paniers :

Ces paniers seront à récupérer à la Maison pour tous le dimanche 10 décembre 2023 entre 10h et 10h30



-----*A découper et glisser dans la boîte aux lettres de la mairie ou par mail*-----

Nom Prénom(s)

Adresse :

→Je choisis le restaurant la Belle Epoque pour le dimanche 10 décembre 2023 à 12 heures :

☐ Restaurant 1 personne ou ☐ Restaurant 2 personnes (mettre une croix)

→Je choisis de venir chercher un panier garni le dimanche 10 décembre 2023 entre 10h/10h30 :

☐ Panier 1 personne ou ☐ Panier 2 personnes (mettre une croix)

Signature :

Sans réponse écrite de votre part vous ne pourrez pas en profiter !



Extrait du dernier compte rendu de Conseil municipal

Conseil municipal du vendredi 22 septembre 2023 à 20h30.

14 Présents : Yves MAURICE, Catherine DUC, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Claude DANLOUE, Christian BAUD, Myriam FUMEY-BOUGAUD, Maké LEGAIN, Laétitia LEPAN, Cyril MARQUISSET, Eric MOREL, Florian POTHAT, Stéphane RAMELET, Max WETSTEIN.

Absent excusé avec procuration : 0

Absent excusé : 0

14 votants

Secrétaire de séance : Mélanie GAY, secrétaire de mairie.

Session ordinaire

Début de séance : 20h30

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 02 juin 2023. Le Conseil municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

1 DELIBERATIONS :

• PRESENTATION DU PROJET DE L'ECOLE PAR M. MACHUREY, ARCHITECTE, ECHANGE ET PRISE DE DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Il est décidé de faire un bâtiment passif, en traduction commune, c'est un bâtiment qui est 4 fois moins énergivore que la nouvelle réglementation RE2020. Il n'a pas de chaudière, mais simplement, une centrale de traitement d'air double flux qui va puiser ses calories dans l'air vicié dégagé par les occupants, le soleil et la lumière naturelle. Tout cela grâce à une implantation judicieusement réalisée qui agrandit la cour et optimise l'espace public.

Un bâtiment passif est aussi un bâtiment confortable hiver comme été, car sa température ne peut être inférieure à 20°C et excéder 25°C. Ce confort d'été et de demi-saison est assuré par des brise-soleils orientables sur chaque fenêtre. Des avancées à l'apparence de haut-vent seront mises en place façade SUD avec une végétalisation naturelle qui donnera non seulement une animation au bâtiment, une légèreté et surtout un ombrage naturel rafraîchissant. Ce végétal sera à feuille caduque afin qu'il n'altère pas la lumière et les rayons du soleil l'hiver. Ce bâtiment sera composé de deux niveaux (RDC + R+1) comprenant une salle de motricité, une salle multifonctionnelle et deux salles de classe de chacune 60m². Un espace central sera nécessaire aux circulations, escalier et ascenseur. On y trouvera aussi des sanitaires accessibles à tous les niveaux grâce à l'ascenseur mis en place. Cette circulation suffisamment spacieuse servira de vestiaire à tous les écoliers. La façade Sud sera très généreusement éclairée. Les façades Est et Ouest seront éclairées de manière à éviter les contrastes bruts de luminosité. La façade Nord plus traditionnelle permettra de répondre aux autres façades de l'espace public. La toiture en 4 pans traditionnelle sera recouverte de tuiles mécaniques brun/rouge pour rester dans une certaine uniformité avec les toitures du village.

Concernant le volet développement durable, être en bâtiment passif est déjà une performance. Le coût d'entretien et d'énergie est 4 fois moins important que la nouvelle réglementation RE2020.

Le bâtiment sera isolé par l'extérieur, afin d'éviter tous les ponts thermiques. Tous les éléments structurants seront composés de béton bas carbone et bois, afin d'avoir un impact carbone le plus faible possible.

Les revêtements de mur et de sol ne contiendront pas de COV (Composé Organique Volatil), afin de conserver une atmosphère la plus saine possible.

Les abords et les façades seront protégés par des revêtements spécifiques afin d'éviter toute dégradation et d'avoir un bâtiment durable. Il sera envisageable d'enterrer une citerne qui pourra alimenter les sanitaires et l'arrosage de certains végétaux posés à proximité de la façade.

Ce mode de construction est synonyme d'un grand confort d'été et d'hiver pratiquement sans énergie, mais qui doit sa qualité d'usage et d'entretien par le choix des matériaux lourds bas carbone possédant une forte inertie.

Le budget estimatif prévu par l'architecte se monte à 837 000,00 € HT.

M. Machurey remercie le Conseil municipal au nom de l'entreprise MGA (Machurey Groupe Architectes) de la confiance accordée pour la réalisation et construction de ce bâtiment école.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour

→ Si vous souhaitez lire des comptes rendus de conseils municipaux dans leur intégralité, vous pouvez aller soit sur le site www.commune-de-pouilly-francais.fr, soit les consulter en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

●DEPARTEMENT DU DOUBS : AIDE POUR LE FOND DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) ET LE FOND D'AIDE AUX ACCEDANTS A LA PROPRIETE EN DIFFICULTES (FAAD) :

Le Fonds de Solidarité pour le Logement permet notamment le financement :

- d'aides financières individuelles
- de dispositifs d'accompagnement social.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix contre

● BUDGET DECISION MODIFICATIVE 3, BUDGET ANNEXE :

Lors de la saisie du budget annexe, nous n'avions pas intégré certaines dépenses liées aux panneaux photovoltaïques.

Tels, que l'acheminement de la pose des panneaux par ENEDIS pour une valeur de 50€ et l'impôt sur les sociétés d'une valeur de 110€.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour

● BUDGET DECISION MODIFICATIVE 3 :

Cette année, nous avons décidé de vendre le camion communal et le tracteur tondeuse au Syndicat intercommunal des eaux du val de l'ognon (SIEVO). Lors de l'achat de celui-ci en 2018, nous avons pris un leasing auprès du crédit mutuel. Le présent contrat se termine en octobre 2024. Nous devons donc rembourser les mensualités restantes.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour

● CONTRAT ATSEM – REGIME INDEMNITAIRE – MME ELODIE GAUDILLAT :

Par délibération, en date du 27 octobre 2017, la collectivité a décidé la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - RISSEPP, composé de l'IFSE et du CIA.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour

● MODIFICATION DU CONTRAT DE MME ELODIE GAUDILLAT – ATSEM :

Se référencer à la délibération n°1047-2023 du 30/03/2023.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour

● TRAVAUX DE REBOISEMENT DU PLAN DE RELANCE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2023 :

Compte tenu de l'absence d'offre reçue pour les 2 lots (préparation et plantation), déclare-le marché/la consultation infructueuse.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour

● ACHAT D'UN VEHICULE POUR LA COMMUNE KANGOO RENAULT :

Total Général 18 887.92€ HT + TVA 3706.83€ = 22594.75€ TTC

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour

●TARIFS GENERAUX POUR LA COMMUNE EN 2024 :

Depuis fin juillet 2023 et jusqu'à la fin des travaux de la nouvelle école la Maison pour tous ne sera plus louée. Pour les associations la salle réservée à la cantine est disponible pour environ 30 personnes pour des réunions !

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour

● CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES ETUDES DE SOL POUR LA NOUVELLE ECOLE :

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour

● CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FOND DE CONCOURS – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES PAR GBM :

En juin 2023, nous avons demandé au Grand Besançon Métropole un fond de concours dans le cadre du fond « Isolation et énergies renouvelables » pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de la Maison Pour Tous, l'école et le préau. Celui-ci nous a été accordé pour un montant de 9 491,00€.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour

● REMBOURSEMENT DE LIVRE :

M. Alexandre Andrez, directeur d'école a acheté une méthode Metallo pour l'école de Pouilley-Français et a fait l'avance de trésorerie pour des raisons pratiques et d'urgence. Il est proposé le remboursement à M. le directeur de cette méthode pour un montant à 123,00 € TTC dont 6,40 € de TVA.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour

TOUR DE TABLE :

- Elagage à vérifier,
- Chiens mal traités,
- Panneau à remettre à l'ancienne déchetterie,

Fin de séance : 22 heures 30

Yves Maurice

CALENDRIER 2024

France métropolitaine

ZONE A - Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

ZONE B - Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg

ZONE C - Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 L 1	1 J	1 V	1 L 14	1 M	1 S	1 L 27	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D
2 M	2 V	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L
3 M	3 S	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 J	4 D	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 V	5 L	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J
6 S	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 D	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S
8 L	8 J	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M	9 V	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10 M	10 S	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 J	11 D	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M
12 V	12 L	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 S	13 M	13 S	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 D	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S
15 L	15 J	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 V	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
17 M	17 S	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 J	18 D	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 V	19 L	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 S	20 M	20 S	20 S	20 L	20 J	20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 D	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S
22 L	22 J	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 V	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 M	24 S	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 J	25 D	25 L	25 V	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M
26 V	26 L	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J
27 S	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 D	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S
29 L	5 29 J	29 V	18 29 M	29 M	29 S	31 29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M	30 S	30 M	30 J	30 V	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L
31 M	31 D	31 V	31 M	31 S	31 D	31 M	31 S	31 L	31 J	31 M	31 M

1^{er} janvier Jour de l'An
31 mars D. de Pâques
1^{er} avril L. de Pâques

1^{er} mai Fête du Travail
8 mai Victoire 1945
9 mai J. de l'Ascension

19 mai D. de Pentecôte
20 mai L. de Pentecôte
14 juillet Fête Nationale

15 août Assomption
1^{er} novembre Toussaint
11 novembre Armistice 1918

25 décembre Noël

Les grandes dates internationales en 2024 !

Janvier

- 1^{er} janvier : auto-dissolution de la république du Haut-Karabagh
- 13 janvier : élections législatives et élection présidentielle à Taïwan.
- **13 janvier au 11 février : Coupe d'Afrique des nations de football (CAN 2023) en Côte d'Ivoire.**
- 28 janvier : élection présidentielle en Finlande.
- Janvier : élections législatives au Pakistan.

Février

- 4 février : élection présidentielle au Salvador.
- 25 février : élections sénatoriales au Cambodge, élection présidentielle au Sénégal, élection au Mali.

Mars

- **17 mars : élection présidentielle en Russie.**

Avril

- 8 avril : éclipse solaire totale (océan Pacifique - Amérique du Nord : Mexique, États-Unis, sud-est du Canada).
- 10 avril : élections législatives en Corée du Sud.
- avril : élection présidentielle en Slovaquie.

Mai

- 5 mai : élections générales au Panama.
- **7 mai - 11 mai : Concours Eurovision de la chanson à Malmö en Suède.**
- Élections générales en Afrique du Sud.
- Élections législatives en Inde.

Juin

- **6 - 9 juin : élections européennes.**
- 9 juin : élections fédérales et régionales en Belgique.
- **14 juin au 14 juillet : Championnat d'Europe de football 2024 en Allemagne.**
- **20 juin au 16 juillet : Copa América 2024 aux États-Unis.**

Juillet

- **26 juillet : ouverture des Jeux olympiques d'été de 2024 à Paris.**

Août

- Août : assemblée générale de l'Union astronomique internationale de 2024.
- **11 août : clôture des Jeux olympiques d'été de 2024 à Paris.**
- **28 août : ouverture des Jeux paralympiques d'été de 2024 à Paris.**

Septembre

- **8 septembre : clôture des Jeux paralympiques d'été de 2024 à Paris.**

Novembre

- **5 novembre : élection présidentielle aux États-Unis.**
- **10^e édition du Vendée Globe.**

Décembre dates à préciser

- **Sommet du G20 au Brésil.**
- Première mission habitée du Programme Aurora sur la Lune.
- Élections législatives au Mali.